

Dissolution des organismes fédéraux

n'arrivions bientôt au point—les Américains y sont déjà—où les rapports entre ces groupes d'une part et les gouvernements et les députés d'autre part ne prennent une allure officielle. Je crains surtout qu'une campagne parfaitement organisée et orchestrée par des groupes de pression richement financés ne vienne influencer indûment les prises de décisions.

Il se peut qu'un organisme servant bien une partie de la population ne jouisse pas d'un appui aussi bien orchestré que celui que peuvent obtenir de nombreux groupes de pression. Quelles garanties ce bill contient-il pour la protection des organisations mal prémunies qui ont aussi le droit de se protéger elles-mêmes? Je n'en vois pas, monsieur l'Orateur.

Il se pourrait qu'un groupe de pression, en défendant ses petits intérêts personnels, obtienne le maintien—ou la suppression, selon le cas—d'un programme qui ne jouit pas d'un appui étendu dans la collectivité. Cela pourrait avoir des effets néfastes sur beaucoup de Canadiens.

De plus, monsieur l'Orateur, le processus de révision est conçu dans le but de permettre une reprise des causes gagnées ou perdues dans des campagnes antérieures. Ce risque s'accroît particulièrement lorsque le gouvernement est minoritaire car les parties intéressées, individus ou groupes, peuvent rouvrir des affaires classées depuis longtemps. Pensons à certains bills que la Chambre a adoptés au cours des dernières années, à des bills qui ont fait l'objet de débats très longs et fastidieux. Je suis certain que certains députés de l'autre côté se réjouissent d'avoir forcé l'adoption de réformes et d'amendements dans le but d'avoir l'appui de ces groupes plus rapidement. Lorsqu'on sait qu'en vertu de ce projet de loi, nous devrions procéder à une révision régulière de tous les programmes et de tous les organismes, on voit à quel point ce serait nuisible à tout le processus, et frustrant pour la population ainsi que pour nous-mêmes dans l'exercice de nos fonctions.

● (1650)

A cet égard, ce qui m'inquiète le plus, c'est qu'il est beaucoup plus facile de mettre fin à un programme que d'en commencer un. Il est beaucoup plus facile de remettre un projet à plus tard que de hâter les choses. Vous pouvez le voir, monsieur l'Orateur, les procédures proposées dans cette mesure pourraient mener à des querelles politiques sans fin, et donner une organisation gouvernementale bien improductive.

Certain se demanderont, pourquoi improductive? Tant que son avenir risque d'être compromis, l'efficacité d'une organisation ne peut qu'en souffrir. On n'entreprendrait plus de projets ni d'activités, car on n'aurait jamais l'assurance qu'ils puissent être menés à bonne fin. Le personnel de valeur, craignant d'être en chômage au cas où l'organisation serait dissoute chercherait d'autres emplois, ce qui causerait des difficultés de personnel, d'ordre pratique et moral. Toutes les décisions et toutes les entreprises seraient entachées d'une incertitude constante.

Tout le processus même de refonte placerait les députés eux-mêmes devant de graves problèmes car pour éviter d'être accusés de manquer d'objectivité tous les programmes devraient être traités sur le même pied.

[M. Fleming.]

Toute décision prise, qu'il s'agisse de poursuivre ou de mettre fin à un programme, est très importante. En fait, il faudrait que les députés se livrent alors à une étude exhaustive et laborieuse de chaque programme. La charge de travail des parlementaires s'en trouverait considérablement alourdie. Déjà attelés à de multiples responsabilités en tant que représentants élus, les députés seraient noyés de travail. On ne pourrait esquiver non plus la responsabilité de participer très activement à ces études. Les décisions à prendre seraient trop lourdes de conséquence.

Cette proposition nous forcerait aussi à remettre sur le tapis toutes sortes de questions extrêmement controversées, et une fois portée à l'ordre du jour, nous devrions tous participer aux discussions entourant ces études, pour nous protéger, car on ne manquerait de nous rappeler les prises de position que nous aurions pu adopter initialement à propos de cette mesure.

Il ne fait aucun doute que la surcharge de travail parlementaire serait accablante, si bien qu'on, en arriverait au point où le processus législatif souffrirait de l'étude d'organisations dont le mandat serait déjà expiré. On voit déjà l'effet boule de neige de tout cela: plus la charge de travail serait élevée, plus les études seraient traitées de manière superficielle. Entre-temps, les pressions qui nous poussent à agir de façon réfléchie au moment de procéder à ces examens ne feraient que s'accroître tout comme le fait que les groupes de pression parviennent à persuader certains d'entre eux, peut-être dans un intérêt purement égoïste à l'égard d'un projet de loi peu compris par le plus grand nombre—ou si vous préférez d'un intérêt trop général ce qui leur donne la possibilité d'aller sérieusement à l'encontre des intentions qu'avait le Parlement lorsqu'il a adopté cette mesure dans le passé.

Cela, monsieur l'Orateur ne saurait constituer un jugement de ma part sur un quelconque député mais cela constitue plutôt l'énoncé d'une dure réalité de la vie. A lui seul ce facteur mine gravement l'efficacité que l'on avait cherché à donner à cette loi et cela constitue à mon avis une raison suffisante pour s'opposer à ce bill.

Il y a un autre aspect de ce projet de loi qui m'inquiète. C'est un aspect qui m'est apparu très évident lors de la décision prise par le gouvernement l'été dernier de procéder à une réduction de ses dépenses. Comme vous vous en souviendrez sans doute, monsieur l'Orateur, de nombreux projets et programmes ont été sélectionnés en vue de subir des réductions, voire même être éliminés, à la suite de la décision du gouvernement de réduire ses dépenses.

Quelle a donc été la réaction des Canadiens? Pour autant que je me souviens, presque tout le monde a pratiquement souscrit d'emblée au principe d'une réduction des dépenses gouvernementales. Nous allions ainsi obtenir une réduction de nos impôts. Il y aurait moins de fonctionnaires. Bien sûr, il fallait réduire les dépenses. Bien sûr, la bureaucratie avait trop proliféré. Bien sûr, il fallait être plus efficace, comprimer la Fonction publique. Voilà comment on a réagi. Ensuite, les précisions sont venues, et quel chahut il y a eu au pays! Chacun avait enfourché son dada. Les fervents des Beaux-Arts et de la culture voulaient supprimer les autres activités. Les agents d'un secteur économique demandaient qu'on en sacrifie un autre, et ainsi de suite.